



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**07.08.2002 Bulletin 2002/32**

(51) Int Cl.7: **E04H 4/00**

(21) Numéro de dépôt: **01440023.8**

(22) Date de dépôt: **01.02.2001**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU**  
**MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeur: **Mazure, Patrick**  
**01480 Frans (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**  
**Cabinet Bleger-Rhein**  
**8, Avenue Pierre Mendès France**  
**67300 Schiltigheim (FR)**

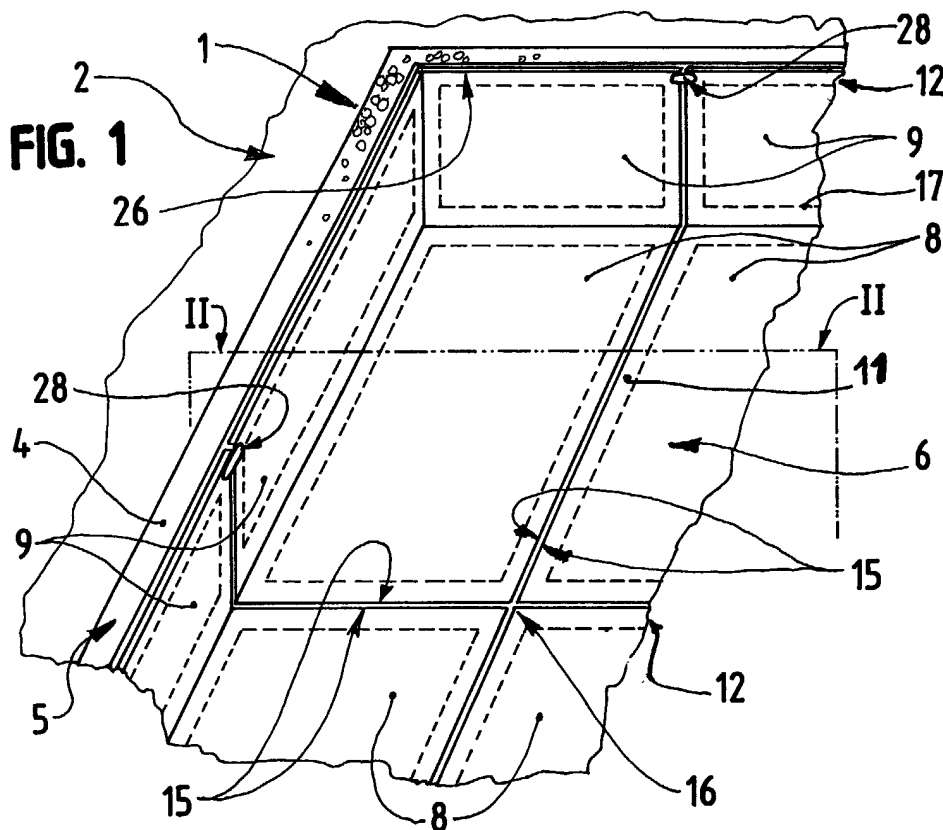
(71) Demandeur: **Entreprise Mazure Patrick**  
**01480 Frans (FR)**

(54) **Dispositif d'habillage du bassin d'une piscine ou analogue**

(57) La présente invention concerne un dispositif d'habillage (6) du bassin (1) d'une piscine (2) ou analogue constitué par une dalle ainsi que par des parois latérales (5) en béton ou analogue.

Ce dispositif (6) est caractérisé par le fait qu'il est

constitué par des plaques de verre (8, 9) juxtaposées de manière étanche et rapportées, par l'intermédiaire de moyens de montage, sur la dalle et les parois latérales (5) dudit bassin (1), du côté interne (7) de ce dernier.



## Description

[0001] La présente invention a trait à un dispositif d'habillage du bassin d'une piscine ou analogue constitué par une dalle ainsi que par des parois latérales en béton ou analogue.

[0002] Cette invention concerne le domaine de la fabrication et/ou de la rénovation d'un bassin, plus particulièrement celui d'une piscine, notamment privative, d'un aquarium ou autre.

[0003] L'on connaît, d'ores et déjà, de tels bassins, notamment implantés au niveau d'une excavation, et définis par une dalle bordée par des parois latérales, un tel bassin étant généralement réalisé en béton ou analogue.

[0004] Ce bassin est, usuellement, complété par un habillage de type étanche venant recouvrir le béton et destiné à empêcher toute fuite d'eau hors de ce bassin. De manière complémentaire, cet habillage peut encore contribuer au caractère esthétique dudit bassin en assurant un embellissement de ce dernier.

[0005] Ainsi, il est connu de réaliser un tel habillage en rapportant par collage les pièces d'un carrelage ou d'une mosaïque sur le béton dudit bassin. A ce propos, on observera qu'un tel mode de réalisation se traduit par un coût de revient particulièrement élevé d'un tel bassin. De plus, la colle, apte à réaliser le collage du carrelage ou de la mosaïque, subit des détériorations au cours du temps ce qui provoque un écoulement de l'eau au niveau du béton.

[0006] Un autre mode de réalisation consiste à rapporter sur le béton du bassin un revêtement étanche de type synthétique constitué, par exemple, par une couche de résine étalée sur ce béton. L'étalement de cette résine constitue une tâche fastidieuse et se traduit, souvent, par une épaisseur non constante, voire par des manques, au niveau de la couche appliquée.

[0007] Un tel revêtement peut, encore, être constitué par un film se présentant sous la forme de rouleaux de largeur déterminée que l'on déroule à la surface du béton du bassin et que l'on soude bord à bord pour obtenir l'étanchéité. C'est, plus particulièrement, au niveau de ces soudures que le revêtement se fragilise au cours du temps.

[0008] L'inhomogénéité de l'épaisseur de la couche de résine, les manques au niveau de cette dernière ainsi que la fragilisation des soudures conduisent à des fuites qui sont particulièrement difficiles à localiser et auxquelles il est difficile de remédier.

[0009] La présente invention se veut de remédier aux inconvénients des dispositifs d'habillage de l'état de la technique.

[0010] A cet effet, la présente invention concerne un dispositif d'habillage du bassin d'une piscine ou analogue constitué par une dalle ainsi que par des parois latérales en béton ou analogue, caractérisé par le fait que ledit dispositif d'habillage est constitué par des plaques de verre juxtaposées de manière étanche et rapportées,

par l'intermédiaire de moyens de montage, sur la dalle et les parois latérales dudit bassin, du côté interne de ce dernier.

[0011] Selon un mode de réalisation, les moyens de montage sont définis par un cadre, d'une part, défini par un assemblage de profilés adoptant une forme de cornière, d'autre part, à l'intérieur duquel est engagée et fixée, de manière étanche, une plaque de verre et, d'autre part encore, équipé ou conçu apte à coopérer avec des moyens permettant sa fixation au niveau de la dalle et/ou d'une paroi latérale dudit bassin.

[0012] Selon un autre mode de réalisation les moyens de montage sont définis par un châssis constitué par un ensemble de profilés, notamment de type métallique, fixés sur la dalle et/ou sur une paroi latérale du bassin, sur ce châssis étant rapportées lesdites plaques de verre.

[0013] Une autre caractéristique consiste en ce que deux plaques adjacentes viennent se juxtaposer au niveau d'un profilé s'étendant de manière longitudinale par rapport aux bords juxtaposés desdites plaques.

[0014] En fait, deux plaques adjacentes, habillant, selon le cas, la dalle ou une paroi latérale, sont rapportées par dessus un profilé fixé sur cette dalle ou sur cette paroi latérale.

[0015] Cependant, au niveau de la jonction entre la dalle et une paroi latérale, le châssis comporte au moins un profilé adoptant la forme d'une cornière sur laquelle est rapportée une première plaque en verre, habillant ladite dalle, et définissant, en combinaison avec ladite cornière, un moyen d'emboîtement d'une seconde plaque de verre habillant une paroi latérale.

[0016] Selon une autre caractéristique, les moyens de montage comportent, encore, au moins un organe de fixation adoptant la forme d'une patte de fixation, d'une part, rendue solidaire d'un profilé du châssis et, d'autre part, conçue apte à coopérer avec le bord d'au moins une plaque de verre, en partie supérieure de cette dernière, pour fixer et/ou maintenir une telle plaque au niveau d'une paroi latérale du bassin.

[0017] Selon une autre caractéristique, entre deux plaques de verre juxtaposées est défini un interstice à l'intérieur duquel est engagé un joint de type sapin revêtu d'un joint de type silicone.

[0018] Une caractéristique additionnelle consiste en ce que les moyens de montage comportent, encore, un joint compressif rapporté sur ledit profilé et comportant des moyens formant ventouse conçus aptes à coopérer avec au moins une plaque de verre pour assurer une immobilisation de cette dernière sur ledit profilé.

[0019] Une autre caractéristique concerne le fait que chaque plaque de verre est définie par une superposition d'au moins deux plaques vitrées, de préférence, séparées par un élément de renfort, notamment une plaque vitrée blindée, armée ou feuilletée.

[0020] Selon une caractéristique complémentaire une telle plaque de verre est de type transparente et est complétée par un film, une couche ou une plaque de

verre émaillé ou laqué présentant, selon le cas, des motifs particuliers et/ou une couleur particulière.

**[0021]** Une autre caractéristique concerne le fait que le dispositif d'habillage comporte des moyens optiques aptes à créer des effets lumineux ou à émettre une lumière d'éclairage particulière, de tels moyens étant disposés au niveau de la dalle ou d'une paroi latérale du bassin, voire interposés entre ce dernier et ledit dispositif d'habillage.

**[0022]** En fait, une telle plaque de verre peut être complétée par un revêtement anti-dérapant.

**[0023]** Les avantages de la présente invention consistent en ce que le dispositif d'habillage est constitué par des plaques de verre juxtaposées.

**[0024]** A ce propos, on observera que le verre est un matériau particulièrement résistant aux agressions chimiques (produits de nettoyage et d'entretien d'une piscine ou autre...) et physiques (matériel d'entretien, objets de nature quelconque entrant de manière intentionnelle ou non en contact avec le verre...).

**[0025]** De plus, le fait d'habiller un bassin à l'aide d'un matériau vitreux facilite de manière notable l'entretien d'une piscine ou analogue, notamment en raison du fait que ce matériau n'impose pas de prendre des précautions particulières ou de recourir à un matériel spécifique pour son nettoyage.

**[0026]** On observera que ces plaques de verre sont rapportées sur un châssis constitué par des profilés ceci par l'intermédiaire de moyens autorisant un retrait aisé et individuel de chaque plaque, notamment en vue de son remplacement.

**[0027]** La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant aux dessins joints en annexe et dans lesquels :

La figure 1 est une vue schématisée, en perspective et en coupe partielle d'une partie du bassin d'une piscine recevant un dispositif d'habillage selon l'invention ;

La figure 2 est une vue schématisée correspondant à une coupe selon II-II du bassin représenté figure 1 ;

La figure 3 est une vue schématisée d'un détail correspondant à la juxtaposition de deux plaques rapportées sur un profilé fixé sur la dalle du bassin ;

La figure 4 est une vue similaire à la précédente et correspondant à un détail de la juxtaposition d'une plaque habillant la dalle et d'une plaque habillant une paroi latérale du bassin ;

La figure 5 est une vue similaire à la figure 3 et correspond à la juxtaposition de deux plaques rapportées sur un profilé fixé sur une paroi latérale du bassin ;

Les figures 6 et 7 sont des vues similaires aux figures 2 et 3 et correspondent à un autre mode de réalisation de l'invention.

**[0028]** La présente invention concerne le domaine de la fabrication et/ou de la rénovation d'un bassin destiné à contenir de l'eau et a trait à un dispositif d'habillage d'un tel bassin.

**[0029]** Il convient d'observer que, dans la suite de la description, il sera, plus particulièrement, fait référence à un dispositif d'habillage du bassin d'une piscine. Il est évident que ceci correspond à une application particulière de la présente invention sachant que cette dernière n'est aucunement limitée à une telle piscine et qu'elle peut encore équiper un autre type de bassin, notamment un bassin d'agrément, un réservoir, un aquarium ou autre.

**[0030]** Tel que visible sur les figures des dessins en annexe, la présente invention concerne un bassin 1, notamment celui d'une piscine 2 ou analogue.

**[0031]** En fait, ce bassin 1 est constitué, d'une part, par une dalle 3 notamment définie par un béton 4 coulé, de préférence armé, et, d'autre part, par des parois latérales 5 définies par une ouvrage en maçonnerie ou par un béton 4, notamment similaire à celui constituant ladite dalle 3.

**[0032]** De manière connue en soi, un tel bassin 1 est, usuellement, complété par un dispositif 6 permettant d'assurer un habillage de ce bassin 1 du côté interne 7 de ce dernier. Un tel dispositif d'habillage 6 constitue une barrière étanche destinée à retenir l'eau déversée dans la piscine 2 en empêchant toute fuite de cette eau.

**[0033]** Selon l'invention, ledit dispositif d'habillage 6 est constitué par des plaques de verre 8, 9 destinées à réaliser l'habillage, pour les unes 8, de la dalle 3 et, pour les autres 9, d'une paroi latérale 5 du bassin 1.

**[0034]** Ces plaques de verre 8, 9 sont conçues aptes à être juxtaposées de manière étanche et rapportées, par l'intermédiaire de moyens de montage 10, sur la dalle 3 et les parois latérales 5 dudit bassin 1, du côté interne 7 de ce dernier.

**[0035]** Tel que visible sur les figures des dessins en annexe, les moyens de montage 10 sont définis par un châssis 11, rendu solidaire de la dalle 3 et des parois latérales 5 dudit bassin 1, et sur lequel sont rapportées lesdites plaques de verre 8, 9.

**[0036]** En fait, ce châssis 11 est constitué par un ensemble de profilés 12 rendus solidaire, par l'intermédiaire de moyens de fixation 13, de la dalle 3 et/ou d'au moins une paroi latérale 5 du bassin 1.

**[0037]** De tels moyens de fixation 13 peuvent être définis par des moyens d'ancrage, notamment sous la forme d'une patte, destinés à être scellés au niveau dudit bassin 1. Cependant et selon un mode de réalisation préféré visible sur les figures 3 et 4 des dessins en annexe, de tels moyens de fixation 13 sont constitués par au moins une vis 14 de fixation apte à coopérer avec le béton 4 ou la maçonnerie du bassin 1.

**[0038]** Il convient d'observer que de tels profilés 12 sont définis en un matériau rigide résistant à la corrosion, de préférence, en un matériau métallique, notamment de type inoxydable, par exemple de l'aluminium ou un alliage d'aluminium.

**[0039]** Selon une autre caractéristique de la présente invention, ces profilés 12 sont implantés au niveau dudit bassin 1 de manière particulière et de telle sorte que deux plaques de verre 8, 9 adjacentes, rapportées sur le châssis 11, viennent se juxtaposer au niveau d'un tel profilé 12.

**[0040]** Plus précisément et tel que visible sur la figure 1, un tel profilé 12 est implanté au niveau dudit bassin 1 de telle sorte que, après montage des plaques de verre juxtaposées 8, 9 sur le châssis 11, ce profilé 12 s'étend de manière longitudinale par rapport aux bords 15 juxtaposés de ces plaques 8, 9.

**[0041]** A ce propos, il convient d'observer qu'un tel profilé 12 s'étend sur une partie au moins, mais de préférence, sur toute la longueur du bord 15 desdites plaques de verre 8, 9 juxtaposées.

**[0042]** Tel que visible sur la figure 1, le dispositif d'habillage 5 comporte une pluralité de plaques de verre 8, 9 venant se juxtaposer deux à deux, dans le sens de leur longueur mais également de leur largeur. Ces plaques 8, 9 se rejoignent, alors, au niveau d'un noeud de jonction 16 au niveau duquel est prévu au moins une portion de profilé 12.

**[0043]** Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, un tel profilé 12 est susceptible de s'étendre entre deux parois latérales 5 situées en vis à vis, ceci sur toute la longueur ou sur toute la largeur du bassin 1 et au niveau de la dalle 3 de ce dernier. Dans un pareil cas, ledit profilé 12 peut être constitué de plusieurs tronçons de profilé 12, notamment aboutés ou entre lesquels est disposé un profilé 12 qui leur est, par exemple, perpendiculaire.

**[0044]** Il a été représenté figure 2 une coupe partielle du bassin 1 ainsi que du dispositif 6 apte à assurer l'habillage de ce dernier. Dans cette figure, on observera que la dalle 3 de ce bassin 1 est habillée par une pluralité de plaques de verre 8, 8A juxtaposées par dessus un profilé 12 fixé sur ladite dalle 3 comme représenté plus en détail figure 3.

**[0045]** A ce propos, il convient d'observer que sur la figure 5 il a été représenté la juxtaposition de deux plaques de verre 9, 9A aptes à assurer un habillage d'une paroi latérale 5 du bassin 1. Ces plaques de verre 9, 9A viennent se juxtaposer par dessus un profilé 12 fixé sur la paroi latérale 5 dudit bassin 1.

**[0046]** Dans la figure 4, correspondant à un détail de la figure 2, il a été représenté la juxtaposition entre deux plaques de verre 8 ; 9 assurant l'habillage, respectivement, de la dalle 3 et d'une paroi latérale 5.

**[0047]** Tel que visible sur ces mêmes figures, ces plaques de verre 8, 9 viennent alors se juxtaposer au niveau d'un profilé 12 que comporte ledit châssis 11, un tel profilé 12 adoptant la forme d'une cornière 17, d'une

part, implantée au niveau de la jonction entre la dalle 3 et de ladite paroi latérale 5 et, d'autre part, fixée sur l'une au moins de ces dernières 3, 5.

**[0048]** Une telle cornière 17 comporte une première aile 18, rapportée sur ladite dalle 3, et sur laquelle est rapportée une première plaque de verre 8 habillant ladite dalle 3.

**[0049]** Ladite cornière 17 comporte une seconde aile 19, rapportée sur ladite paroi latérale 5, et sur laquelle est rapportée une seconde plaque de verre 9 habillant ladite paroi latérale 5.

**[0050]** Tel que visible sur la figure 4 correspondant à un mode préféré de réalisation de l'invention, cette première plaque de verre 8 définit, en combinaison avec ladite cornière 17, un moyen d'emboîtement 20 de ladite seconde plaque de verre 9.

**[0051]** En effet, cette première plaque de verre 8 est rapportée sur la première aile 18 de la cornière 17 en sorte que le chant d'extrémité 21 de cette première plaque 8 se situe à une certaine distance 22 de la seconde aile 19, cette distance 22 étant supérieure à l'épaisseur 23 de la seconde plaque de verre 9 au niveau de son bord 15 d'extrémité 24.

**[0052]** Un tel mode de réalisation autorise, lors de la mise en place de cette seconde plaque de verre 9 sur le châssis 11, un engagement par emboîtement du bord 15 d'extrémité 24 de cette plaque 9 entre ladite première plaque 8 et la seconde aile 19 de la cornière 17. Après l'engagement du bord 15 d'extrémité 24 de cette seconde plaque de verre 9, celle-ci 9 est rapportée sur au moins un profilé 12 fixé sur la paroi latérale 5.

**[0053]** A ce propos, on observera que l'engagement de cette seconde plaque de verre 9 permet d'immobiliser, voire de verrouiller, latéralement ladite première plaque de verre 8 habillant la dalle 3.

**[0054]** Tel que visible sur les figures 1 et 2, les plaques de verre 9 habillant une paroi latérale 5 s'étendent, de préférence, sur toute la hauteur 25 de cette paroi 5. A ce propos, on observera que le châssis 11 comporte, en partie supérieure d'une telle paroi 5, au moins un profilé 12 sur lequel une telle plaque de verre 9 est destinée à être rapportée.

**[0055]** Aussi, après avoir mis en place une telle plaque de verre 9 au niveau de la paroi latérale 5, il convient d'en assurer la fixation sur cette dernière.

**[0056]** Un premier mode de réalisation consiste à coller cette plaque 9, notamment à l'aide d'un joint en silicone ou analogue, ceci en partie supérieure 26 de ladite plaque de verre 9, plus particulièrement au niveau du bord supérieur 27 de cette dernière 9 et sur toute sa longueur. Un tel collage s'effectue, de préférence, sur le profilé 12 implanté en partie supérieure de ladite paroi latérale 5.

**[0057]** Cependant et selon un mode de réalisation préféré, les moyens de montage 10 d'une telle plaque de verre 9 comportent, encore, au moins un organe de fixation 28 adoptant la forme d'une patte de fixation, d'une part, rendue solidaire d'un profilé 12 du châssis

11 et, d'autre part, conçue apte à coopérer avec le bord 15 d'au moins une plaque de verre 9, en partie supérieure 26 de cette dernière.

**[0058]** Une telle patte de fixation 28 peut adopter une forme en « L » et être rendue solidaire d'un profilé 12, selon le cas, implanté en partie supérieure de ladite paroi latérale 5 ou par dessus lequel viennent se juxtaposer deux plaques de verre 9, 9A.

**[0059]** Cette patte de fixation en « L » vient alors coopérer avec une plaque de verre 9 en partie supérieure 26 de cette dernière, notamment avec son bord supérieur 27 ou avec son bord 15 au niveau duquel ladite plaque 9 jouxte une autre plaque de verre 9A.

**[0060]** Cependant et selon un mode de réalisation préféré, ladite patte de fixation 28 adopte une forme en « T » et est rendue solidaire d'un profilé 12 par dessus lequel viennent se juxtaposer deux plaques de verre 9.

**[0061]** Cette patte de fixation 28 en « T » coopère, alors, avec les deux plaques de verre 9, 9A juxtaposées, en partie supérieure 26 de ces dernières, notamment à proximité de leurs bords supérieurs 27 et, plus particulièrement, avec leurs bords 15 au niveau desquels lesdites plaques 9, 9A se jouxtent.

**[0062]** Tel que visible figure 2, ledit dispositif d'habillage 6 peut être complété par des margelles 29, là encore constituées par une plaque de verre 30, et rapportées, directement ou par l'intermédiaire d'un profilé, au niveau de l'extrémité supérieure d'une paroi latérale 5. Une telle margelle 29 peut être conçue apte à recouvrir le bord supérieur 27 d'une plaque de verre 9. On observera que c'est, notamment, en dessous et, de préférence, à proximité immédiate de cette margelle 29 que ledit organe de fixation 28 est implanté.

**[0063]** Un tel organe de fixation 28 est susceptible de constituer, en combinaison avec les moyens 20 d'emboîtement de l'extrémité inférieure 24 de la plaque de verre 9, des moyens de fixation de cette dernière sur une paroi latérale 5 du bassin 1.

**[0064]** On observera que ledit organe de fixation 28 est, de préférence, conçu apte à être retiré ce qui permet, en cas de nécessité, de procéder au retrait d'une telle plaque de verre 9 en vue de son remplacement.

**[0065]** Tel que décrit ci-dessus, deux plaques de verre 8, 9 juxtaposées sont rapportées sur le châssis 11 au niveau, notamment par dessus, un profilé 12 que comporte ce châssis 11.

**[0066]** On observera que, entre ces deux plaques de verre 8, 9 est défini un interstice 31 qu'il convient de combler pour assurer l'étanchéité du dispositif d'habillage 6.

**[0067]** Aussi et selon un mode de réalisation préféré de l'invention, à l'intérieur de cet interstice 31 est engagé un joint de type sapin 32 revêtu d'un joint de type silicone 33.

**[0068]** Un tel mode de réalisation permet, de manière avantageuse et en cas de nécessité, de découper au moins ledit joint silicone 33 pour procéder au retrait d'une plaque de verre 8, 9, notamment en vue de son

remplacement.

**[0069]** Selon une autre caractéristique, les moyens de montage 10 comportent, encore, au moins un joint 34 équipant les profilés 12 dudit châssis 11. Un tel joint 34 est interposé entre un tel profilé 12 et la ou les plaques de verre 8, 9 rapportées sur ce profilé 12.

**[0070]** Un tel joint 34 est de type compressif et est rapporté sur ledit profilé 12, notamment par collage.

**[0071]** Ce joint compressif 34 comporte des moyens 35 formant ventouse conçus aptes à coopérer avec au moins une plaque de verre 8, 9 pour assurer une immobilisation de cette dernière sur ledit profilé 12.

**[0072]** A ce propos, on observera que ces moyens 35 formant ventouse peuvent être conçus de manière à assurer, à eux seuls, l'immobilisation d'une plaque de verre 8, 9, notamment sous l'effet de la pression de l'eau.

**[0073]** Ainsi, une plaque de verre 9 assurant l'habillage d'une paroi latérale 5 est susceptible d'être immobilisée contre cette paroi 5 sous l'effet de ces seuls moyens 35 formant ventouse. Dans un pareil cas, l'organe de fixation 28 peut simplement définir un organe apte à retenir, si besoin est, une telle plaque de verre 9 lorsque le bassin 1 est vidé.

**[0074]** Selon une autre caractéristique de la présente invention, chaque plaque de verre 8, 9 est, de préférence, définie par une superposition d'au moins deux plaques vitrées 36, 37.

**[0075]** Ces dernières peuvent, alors, être définies en un verre aux propriétés de résistance spécifiquement adaptées à la pression exercée, notamment par l'eau. Un mode de réalisation préféré consiste à employer un verre de type diamant.

**[0076]** Ces plaques vitrées 36, 37 peuvent, selon un mode de réalisation préféré, être séparées par un élément de renfort 38.

**[0077]** Ce dernier 38 peut être constitué par un film en matériau synthétique ou encore par une autre plaque vitrée, notamment de type blindée, armée ou feuilletée.

**[0078]** Selon une autre caractéristique, une telle plaque vitrée 8, 9 peut être complétée par des moyens 39 aptes à lui conférer un aspect esthétique particulier, notamment sous la forme de motifs particuliers (rainures, aspect granuleux de sable, vagues de sable, faune ou flore...) et/ou une couleur particulière.

**[0079]** De tels moyens 39 se présentent, par exemple, sous la forme d'un film, notamment synthétique, appliqué à la surface d'une telle plaque de verre 8, 9, notamment de type transparente ou translucide.

**[0080]** Un autre mode de réalisation peut consister à teindre une telle plaque 8, 9 dans la masse.

**[0081]** Cependant et selon un mode de réalisation préféré, une telle plaque de verre 8, 9 est de type transparente et est complétée par des moyens 39, aptes à lui conférer un aspect esthétique particulier, et définis par une couche de verre émaillé ou laqué ou encore par une plaque de verre émaillé ou laqué présentant, selon le cas, des motifs particuliers et/ou une couleur particulière (coloration, aspect argenté...) .

[0082] Une telle couche ou une telle plaque est, de préférence, appliquée au niveau de la face externe 40 de la plaque de verre 8, 9 orientée en direction du bassin 1 et n'étant pas en contact avec l'eau.

[0083] Ces moyens esthétiques 39 peuvent, encore, adopter la forme de moyens optiques aptes à créer des effets lumineux ou à émettre une lumière d'éclairage particulière.

[0084] On observera que de tels moyens optiques peuvent être disposés au niveau de la dalle 3 ou d'une paroi latérale 5 du bassin 1. Cependant et selon un mode de réalisation particulier, ces moyens optiques sont interposés entre ledit bassin 1 et ledit dispositif d'habillage 6, plus particulièrement, au niveau d'un intervalle 41 résidant entre ledit bassin 1 et les plaques de verre 8, 9.

[0085] Une autre caractéristique consiste en ce que les plaques de verre 8, 9, plus particulièrement celles 8 habillant la dalle 3, peuvent être complétées par un revêtement anti-dérivant 42, notamment sous la forme d'un film synthétique.

[0086] Il a été représenté figures 6 et 7 un autre mode de réalisation des moyens de montage 10 de telles plaques de verre 8, 9 sur la dalle 3 et sur les parois latérales 5 du bassin 1.

[0087] Ces moyens de montage 10 sont définis par un cadre 43, notamment de type métallique, à l'intérieur duquel est enchâssée une telle plaque de verre 8, 9.

[0088] Un tel cadre 43 est équipé ou est conçu apte à coopérer avec des moyens 44 permettant sa fixation au niveau de la dalle 3 et/ou d'une paroi latérale 5 dudit bassin 1.

[0089] Selon un mode préféré de réalisation, de tels moyens de fixation 44 sont définis par des moyens d'ancrage, notamment sous forme d'une patte, associés audit cadre 43 et destinés à être scellés au niveau du bassin 1, notamment dans le béton 4.

[0090] On observera qu'un tel cadre 43 peut être défini par un assemblage de profilés 45 adoptant la forme d'une cornière et à l'intérieur duquel est engagée et fixée, de manière étanche, une plaque de verre 8, 9.

[0091] Cette dernière vient alors en applique sur une première aile 46 de cette cornière laquelle peut, de manière avantageuse, être équipée d'un joint de type compressif comportant des moyens formant ventouse tel qu'exposé ci-dessus.

[0092] La fixation de cette plaque de verre 8, 9 sur le cadre 43 peut être réalisée au moyen d'un joint silicone 47 interposé entre le chant d'extrémité 21 de cette plaque de verre 8, 9 et une seconde aile 48 de la cornière 45.

[0093] Un tel mode de réalisation permet, en cas de nécessité, de découper le joint de silicone 47 afin d'autoriser le retrait de la plaque de verre 8, 9 hors de son cadre 43 en vue de procéder au remplacement de cette dernière.

[0094] Selon une autre caractéristique, c'est, plus particulièrement, au niveau de leurs cadres 43 que deux plaques de verre 8, 9 viennent se juxtaposer. A ce pro-

pos, on observera qu'il est défini, entre deux cadres 43 juxtaposés, un interstice 31 qu'il convient de combler de manière étanche, notamment en y engageant un joint de type sapin 32 revêtu d'un joint de type silicone 33.

## Revendications

1. Dispositif d'habillage (6) du bassin (1) d'une piscine (2) ou analogue constitué par une dalle (3) ainsi que par des parois latérales (5) en béton ou analogue, **caractérisé par le fait que** ledit dispositif d'habillage (6) est constitué par des plaques de verre (8, 9) juxtaposées de manière étanche et rapportées, par l'intermédiaire de moyens de montage (10), sur la dalle (3) et les parois latérales (5) dudit bassin (1), du côté interne (7) de ce dernier.
2. Dispositif d'habillage (6) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** les moyens de montage (10) sont définis par un cadre (43), d'une part, défini par un assemblage de profilés (45) adoptant une forme de cornières, d'autre part, à l'intérieur duquel (43) est engagée et fixée, de manière étanche, une plaque de verre (8, 9) et, d'autre part encore, équipé ou conçu apte à coopérer avec des moyens (44) permettant sa fixation au niveau de la dalle (3) et/ou d'une paroi latérale (5) dudit bassin (1).
3. Dispositif d'habillage (6) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** les moyens de montage (10) sont définis par un châssis (11) constitué par un ensemble de profilés (12), notamment de type métallique, fixés sur la dalle (3) et/ou sur une paroi latérale (5) du bassin (1), sur ce châssis (11) étant rapportées lesdites plaques de verre (8, 9).
4. Dispositif d'habillage (6) selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** deux plaques adjacentes (8, 9) viennent se juxtaposer au niveau d'un profilé (12) s'étendant de manière longitudinale par rapport aux bords (15) juxtaposés desdites plaques (8, 9).
5. Dispositif d'habillage (6) selon la revendication 4, **caractérisé par le fait que** deux plaques adjacentes (8 ; 9), habillant, selon le cas, la dalle (3) ou une paroi latérale (5), sont rapportées par dessus un profilé (12) fixé sur cette dalle (3) ou sur cette paroi latérale (5).
6. Dispositif d'habillage (6) selon la revendication 4, **caractérisé par le fait que**, au niveau de la jonction entre la dalle (3) et une paroi latérale (5), le châssis (11) comporte au moins un profilé (12) adoptant la forme d'une cornière sur laquelle est rapportée une première plaque en verre (8), habillant ladite dalle (3), et définissant, en combinaison avec ladite cor-

nière (12), un moyen d'emboîtement (20) d'une seconde plaque de verre (9) habillant une paroi latérale (5).

**le fait qu'une telle plaque de verre (8, 9) est complétée par un revêtement anti-dérapant (42).**

7. Dispositif d'habillage (6) selon la revendication 6, **caractérisé par le fait que** les moyens de montage (10) comportent au moins un organe de fixation (27) adoptant la forme d'une patte de fixation, d'une part, rendue solidaire d'un profilé (12) du châssis (11) et, d'autre part, conçue apte à coopérer avec le bord (15, 27) d'au moins une plaque de verre (9), en partie supérieure (26) de cette dernière, pour fixer et/ou maintenir une telle plaque (8, 9) au niveau d'une paroi latérale (5) du bassin (1). 5 10 15
8. Dispositif d'habillage (6) selon l'une quelconque des revendications 2 à 7, **caractérisé par le fait que**, entre deux plaques de verre juxtaposées (8, 9) est défini un interstice (31) à l'intérieur duquel est engagé un joint de type sapin (32) revêtu d'un joint de type silicone (33). 20
9. Dispositif d'habillage (6) selon l'une quelconque des revendications 3 à 8, **caractérisé par le fait que** les moyens de montage (10) comportent au moins un joint compressif (34), rapporté sur un tel profilé (12), et comportant des moyens (35) formant ventouse conçus aptes à coopérer avec au moins une plaque de verre (8, 9) pour assurer une immobilisation de cette dernière sur ledit profilé (12). 25 30
10. Dispositif d'habillage (6) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** chaque plaque de verre (8, 9) est définie par une superposition d'au moins deux plaques vitrées (36, 37), de préférence séparées par un élément de renfort (38), notamment une plaque vitrée blindée, armée ou feuilletée. 35
11. Dispositif d'habillage (6) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'une telle plaque de verre (8, 9) est de type transparente et est complétée par un film, une couche ou une plaque de verre émaillé ou laqué** présentant, selon le cas, des motifs particuliers et/ou une couleur particulière. 40 45
12. Dispositif d'habillage (6) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il est complété par des moyens optiques** aptes à créer des effets lumineux ou à émettre une lumière d'éclairage particulière, de tels moyens étant disposés au niveau de la dalle (3) ou d'une paroi latérale (5) du bassin (1), voire interposés entre ce dernier (1) et ledit dispositif d'habillage (6). 50 55
13. Dispositif d'habillage (6) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par**

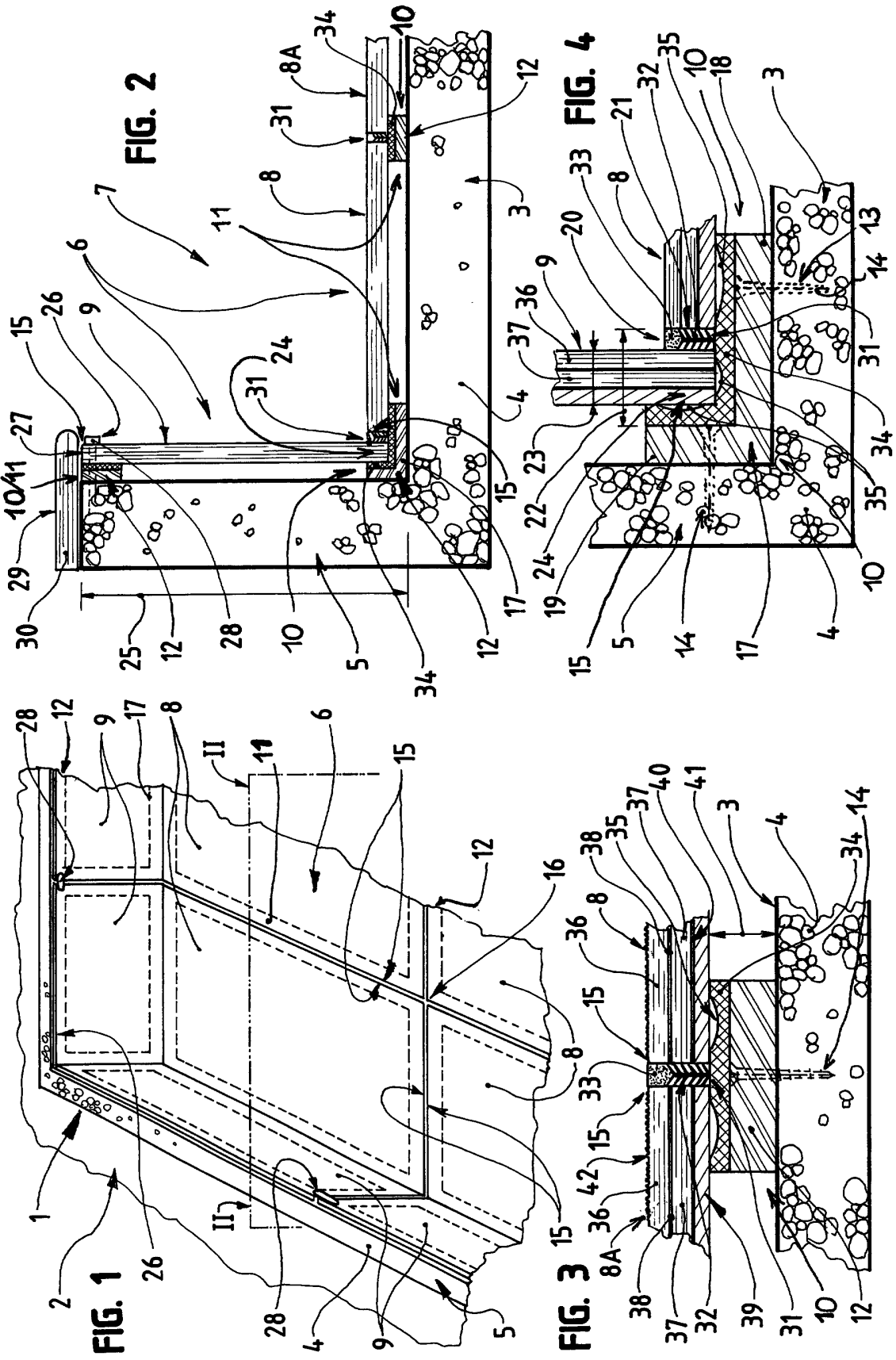




FIG. 5

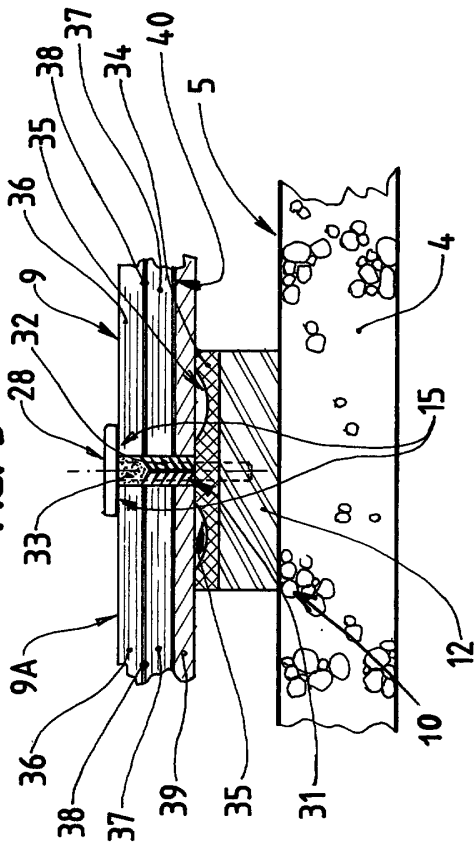


FIG. 7

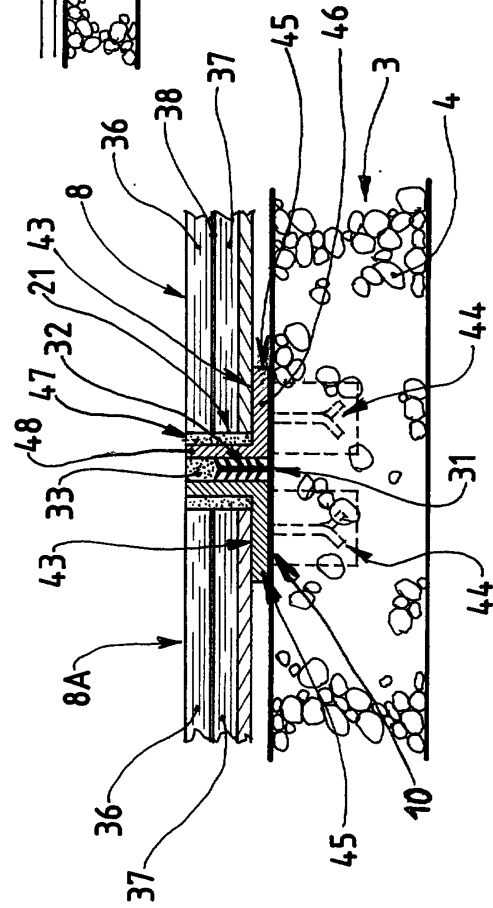
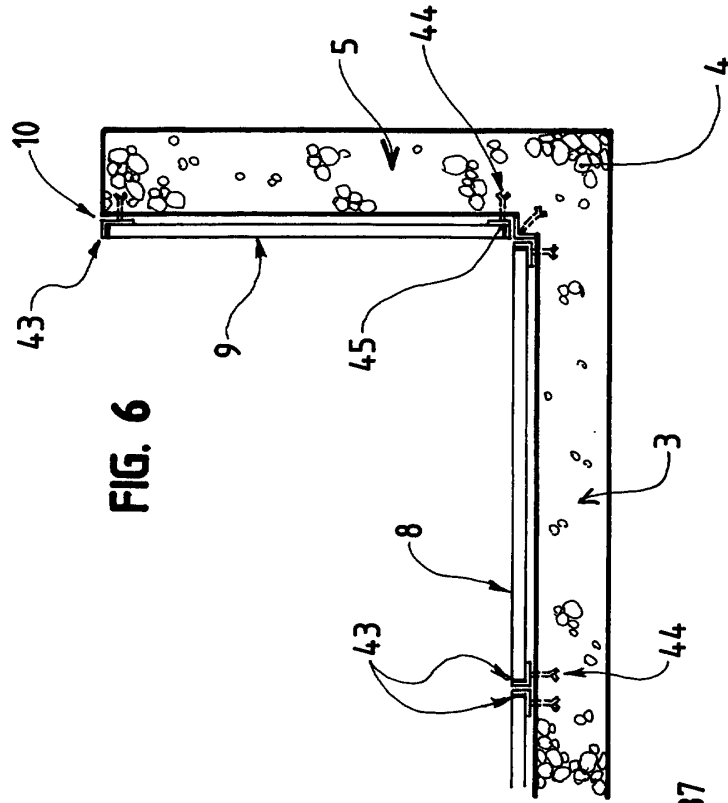


FIG. 6





Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 01 44 0023

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                    |                                                         |                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                    | Revendication concernée                                 | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | EP 0 795 661 A (SAINT GOBAIN VITRAGE ; VERRIERE FRANCAISE SOC (FR))<br>17 septembre 1997 (1997-09-17)<br>* le document en entier * | 1-3,10                                                  | E04H4/00                                  |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | DE 22 58 815 A (POMPLUN KLAUS)<br>12 juin 1974 (1974-06-12)<br>* le document en entier *                                           | 1                                                       |                                           |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | US 1 617 033 A (G. A. SHIELDS)<br>8 février 1927 (1927-02-08)<br>* le document en entier *                                         | 1                                                       |                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                    |                                                         | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                    |                                                         | E04H                                      |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                    |                                                         |                                           |
| Lieu de la recherche<br><b>LA HAYE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                    | Date d'achèvement de la recherche<br><b>5 mars 2001</b> | Examineur<br><b>Delzor, F</b>             |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons<br/>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |                                                                                                                                    |                                                         |                                           |

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 44 0023

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-03-2001

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |   | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|---|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| EP 0795661                                      | A | 17-09-1997             | FR 2745832 A                            | 12-09-1997             |
| DE 2258815                                      | A | 12-06-1974             | AUCUN                                   |                        |
| US 1617033                                      | A | 08-02-1927             | AUCUN                                   |                        |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82